

<https://essaillon-sederon.net/L-ANCIENNE-TUILERIE-DE-SEDERON>

# L'ANCIENNE TUILERIE DE SEDERON

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 50 à 59 - Lou Trepoun 54, Juin 2013 -

Date de mise en ligne : lundi 1er août 2016

Date de parution : juin 2013

---

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

---

## L'ANCIENNE TUILERIE DE SEDERON

Aucun vestige, qui pourrait être qualifié d'industriel, ne permet actuellement de confirmer que le nom de la Tuilière que porte un des quartiers de Séderon a pour origine l'existence dans ce quartier d'une installation de fabrication de tuiles. Les lignes qui suivent, basées sur l'analyse de documents anciens, tentent d'apporter cette confirmation.

La fabrication des tuiles sur le territoire de Séderon semble s'être développée entre le XVIème et le XVIIIème siècle. Elle fut sans doute favorisée et contrôlée par les administrateurs de la Communauté de Séderon parce que ses produits sont d'une nécessité vitale pour les habitants mais aussi parce que, étant grande consommatrice de bois, elle peut priver les habitants d'une partie de leurs moyens de chauffage.

A cette époque, la Communauté de Séderon accorde périodiquement le droit de construire et d'exploiter une tuilerie pour le besoin des habitants à des spécialistes venus de l'extérieur. L'accord est formalisé dans un contrat, comme celui conclu avec un tuilier de Laborel, établi devant notaire en 1755, et intitulé **bail de la tuilerie pour faire des tuilles pour la communauté**. Pour attirer les meilleurs spécialistes, le contrat prévoit de leur accorder des aides (construction et réparation de la tuilerie, logement).

Anciennement, l'implantation de la tuilerie, décidée conjointement par les représentants de la Communauté et les tuiliers, était variable sur les territoires de Séderon et de Gueisset (en 1686, la tuilerie est installée au quartier de Saint Pierre à Gueisset). Puis à partir du début du XVIIIème siècle, sans doute pour des raisons de surveillance de l'alimentation en bois, la tuilerie est implantée de façon permanente au quartier de la Tuilière (qui acquiert ainsi son nom). Cette implantation permanente semble être confirmée dans le contrat d'exploitation de la tuilerie qui comprend souvent alors l'obligation de la réparer.

Le fonctionnement de la tuilerie de la Communauté est par ailleurs soumis à un règlement, établi lors de la réunion du Conseil Général du 25 mars 1706, et aux termes duquel, les tuiliers ne sont autorisés à faire que 3 fournées par an **pour l'utilité des habitants et rien pour les étrangers**. Dans ce but, les tuiliers sont tenus de prévenir les consuls quand les tuiles sont sorties du four afin que ceux-ci puissent en avertir les habitants de Séderon et puissent assister à la **débitte** des tuiles. Les consuls gardent les tuiles invendues pour les vendre **en temps et lieu voulus** et ils demandent de bénéficier d'une remise de 10% sur le prix des tuiles nécessaires à l'entretien de la toiture des bâtiments publics.

L'implantation de la tuilerie au quartier de la Tuilière a sans doute été favorisée par l'existence dans ce quartier d'affleurements d'argile de bonne qualité (marnes argileuses à faible teneur en calcaire, chargées de silicates de fer et de potassium) et par la facilité d'approvisionnement en eau (à partir de la rivière de la Méouge ou du ruisseau des Lébrières) et en bois de chauffage (à partir de la montagne du Taix). Ces affleurements d'argile, qui devaient s'étendre à l'Est et à l'Ouest de la Tuilière, sont sans doute à l'origine de la tuilerie de la Communauté des Omergues (installée en bordure du Jabron, sur le flanc de la montagne de Négron) et de la zone d'extraction (située au pied du quartier de l'Hubac de Baix) où jusqu'à une époque récente les Séderonnais allaient s'approvisionner en **terre de morche** pour réaliser des scellements résistant à la chaleur.

La figure 1, qui représente les zones argileuse affleurantes ou sub-affleurantes répertoriées dans le quartier de la Tuilière par l'actuel Bureau de Recherche Géologique ou Minière (BRGM), confirme que ce quartier est tout particulièrement indiqué pour l'implantation d'une tuilerie. Les données du BRGM indiquent des affleurements d'argile de moins bonne qualité au quartier de Saint Pierre à Gueisset.

Des carreaux (**mallons**) et des briques (**cairons**) de terre cuite sont produits en même temps que les tuiles ; leur

fabrication fait en effet appel aux mêmes matériaux et aux mêmes techniques. Cette production annexe permet de rentabiliser l'opération de cuisson des tuiles, grosse consommatrice de bois.

Comme les autres tuileries implantées en Haute Provence, la tuilerie de Séderon est sans doute une installation rustique qui devait se composer :

- d'une zone d'extraction de l'argile où celle-ci est passée au crible pour en extraire les débris calcaires puis exposée à l'air pendant plusieurs mois afin d'améliorer sa qualité,
- d'un bassin où la pâte est préparée par mélange de l'argile avec de l'eau ; le tuilier pieds nus y **marche l'argile** (la **terre de morche** serait une déformation du nom de **terre de marche** donné à la pâte obtenue),
- d'une cabane servant d'atelier de fabrication où la pâte est façonnée en tuiles sur un moule de bois,
- d'une aire où les tuiles sont mises à sécher au soleil pendant plusieurs jours,
- d'un four tuilier où les tuiles sont cuites.

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH338/54\\_02-06ece.png](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH338/54_02-06ece.png)

© Essaillon **FIGURE 1 : Zones du quartier de la Tuilière où affleure l'argile (d'après les données du BRGM)**

Le four tuilier devait principalement se composer des éléments schématisés sur la figure 2. Le four est bâti dans un fossé creusé perpendiculairement à la pente d'un talus (en 1697, la Communauté de Séderon accorde 2 livres et 5 sols à deux travailleurs **pour avoir assisté à faire un fossé au four des tuiles**, la dépense correspond à 3 journées de travail en retenant un salaire de 15 sols pour chacune de ces journées).

Sont enterrés dans le fossé, l'alandier, la chambre de chauffe et la partie basse de la chambre de cuisson. La partie haute qui couvre la chambre de cuisson est bâtie hors sol et rebâtie à chaque cuisson de tuiles. La partie basse de la chambre de cuisson est séparée de la chambre de chauffe par une plate-forme (la sole). Dans la chambre de chauffe débouche l'alandier, canal horizontal voûté dont l'entrée constitue le foyer du four.

Le sol, les voûtes et les murs du four sont construits en pierres liées à l'argile et enduits d'une couche également d'argile. La sole est constituée de carreaux de terre cuite non jointifs reposant sur des briques de terre cuite disposées dans la chambre de chauffe pour constituer des murets.

Les tuiles séchées sont rangées debout sur la sole puis la partie haute de la chambre de cuisson est rebâtie à l'aide de débris de tuiles. Des interstices sont ménagés dans le toit pour former des événements. Puis la chambre de cuisson est recouverte de terre pour lui donner une grande inertie thermique.

Ce sont les tuiliers qui construisent ou réparent eux-mêmes le four car ces opérations nécessitent une bonne connaissance du fonctionnement du four (en 1777, la Communauté verse 25 livres au tuilier **pour construire sa cabane et réparer le four**).

Le bois est mis à brûler dans l'alandier, les gaz chauds entrant alors dans la chambre de chauffe sont répartis sous la sole par les murets et pénètrent de façon homogène dans la chambre de cuisson au travers des espaces entre les carreaux de la sole (les carneaux). Après avoir traversé l'empilement de tuiles, les gaz chauds sont évacués par les événements. En fin de cuisson, l'entrée de l'alandier est obturée ce qui permet, avec l'inertie thermique du four, d'obtenir

un refroidissement très lent des tuiles et d'éviter qu'elles ne se brisent. Après 24 heures, le haut de la chambre de cuisson est détruit et les tuiles sont défournées.

[https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH280/54\\_03-5da1e.png](https://essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH280/54_03-5da1e.png)

© Essaillon **FIGURE 2 : Schéma d'un four à tuiles**

La disposition judicieuse des murets dans la chambre de chauffe, des carnaux de la sole et des tuiles dans la chambre de cuisson devait faire partie du savoir-faire du tuilier. La maîtrise du feu faisait bien sûr aussi partie de ce savoir-faire :

- conduite d'un **petit feu** d'environ 18 heures pour finir de sécher les tuiles et éviter qu'elles n'éclatent,
- conduite d'un **gros feu** d'environ 6 heures pour monter de 500°C (température de déshydratation complète de la pâte) à environ 900°C (température de cuisson des tuiles),
- détermination des températures (500°C quand les tuiles sont d'un rouge sombre, 900°C quand elles sont d'un blanc éblouissant),
- décision d'abandon du feu dès que la cuisson est jugée complète.

Deux ouvriers sont en général nécessaires au fonctionnement de la tuilerie. Pendant les campagnes de fabrication, ils logent sans doute dans la cabane.

Différents tuiliers se succèdent à Séderon à la fin de l'Ancien Régime : Jean Grancham du lieu de Montfroc en 1749, Gaspard Tourves et Mathieu Aillaud **tuiliers de la ville de Sisteron** en 1770, François Curnier des Omergues en 1773, Paul Court en 1775, Joseph Durand de Laborel en 1777.

François Curnier a épousé une Séderonnaise et s'installera à Séderon comme tisserand mais restera surnommé **brulot** peut être parce que dans son premier métier il devait être réputé pour sa maîtrise du feu.

Les tuiles sont vendues au prix d'environ 2 livres le cent et il faut 27 tuiles pour couvrir une surface de 1 m<sup>2</sup>.

Elles sont posées sur la charpente par l'intermédiaire de quartons jouant le rôle de chevron. Les mallons et cairons sont vendus au prix d'environ de 7 sols le m<sup>2</sup>.

La tuilerie semble cesser son activité après 1777, en effet aucune dépense pour sa mise en état n'est effectuée par la Communauté à partir de cette date, alors que cette dépense est faite régulièrement en 1771, 1773, 1775 et 1777. La cessation d'activité de la tuilerie semble être confirmée par le fait qu'en 1782 c'est le maçon chargé des réparations au couvert de l'église qui fournit les tuiles alors que jusqu'en 1777 c'est le tuilier qui fournit directement la Communauté.

La rusticité de la tuilerie (qui obligeait à la réparer souvent) est sans doute la raison pour laquelle cette installation n'a pas laissé de traces encore visibles à l'heure actuelle au quartier de la Tuilière. Il est toutefois permis de supposer que la tuilerie se situait sur un terrain inculte au voisinage immédiat de la bastide de la Tuilière (celle-ci est appelée **maison tuilière** sur le premier plan cadastral et **la Teuilière** sur la carte de Cassini).

Dans notre jeunesse, les Demoiselles du Patronage nous emmenaient une fois par an goûter à la Tuilière et sur

## L'ANCIENNE TUILERIE DE SEDERON

---

place notre principal amusement consistait à jouer au marchand en vendant des petits pains façonnés dans de l'argile que nous creusions sur les rives de la Méouge.

Pierre MATHONNET